

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT**SUSTAINABLE GROWTH, un compartiment de CRELAN PENSION FUND, Part : Classic Capitalisation (BE6280095249)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian Branch (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +32 2.274.85.43 pour de plus amples informations.

La Financial Services and Markets Authority (« FSMA ») est chargée de contrôler le Produit.

BNPP AM est la succursale belge de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (autorité française).

Date de production du document d'informations clés : 14/04/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**Type**

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) qui investit au moins 85% de ses actifs dans un autre OPCVM. Il est constitué sous la forme d'un compartiment de CRELAN PENSION FUND, un fonds commun de placement (FCP) qui répond aux conditions de la loi OPCVM du 3 août 2012, ainsi qu'aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée, respectant les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des participants du compartiment concerné peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit. Le Produit pourra être dissous en cas de dissolution du master.

Objectifs

Le compartiment est un feeder d'un FCP de droit belge (le master). L'objectif du feeder est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans le fonds d'épargne-pension Metropolitan-Rentastro Sustainable Growth (le master). Le master investira principalement en actions d'entreprises mondiales et, dans une moindre mesure, en obligations et autres titres de créances libellés en devises diverses. La partie investie en actions sera toujours supérieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. A titre accessoire, le master peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille. La grande majorité des obligations ont au moins un rating «investment grade».

La composition des avoirs du feeder respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Le master promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG.

Le master applique les exclusions suivantes : Les activités très nuisibles (par ex tabac, charbon...) sont exclues, exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par ex nucléaire, amiante...), exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absolus. Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus.

Le master est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 10.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 14% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 45.5% MSCI EMU (EUR) NR + 7.50% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 22.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Le master peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours.

Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.towardssustainability.be/fr>.

Après couverture, l'exposition du master aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%. Le master promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables. En pratique, une entreprise doit remplir au moins l'un des critères afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social. Pour plus d'informations concernant les caractéristiques environnementales et sociales, veuillez consulter en annexes du prospectus les informations précontractuelles sur les produits, conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288.

Tenant compte de tous les frais récurrents supportés par les fonds, les frais d'un investissement dans le feeder, en combinaison avec son investissement dans le master, sont légèrement plus élevés que les frais d'un investissement direct dans la classe «Classic» du master. Une légère différence de performance et de frais peut subsister entre le feeder et le master du fait de la possibilité, pour le feeder, d'investir jusqu'à 5% de ses actifs en liquidités.

Une transaction dans le feeder reçue par l'organisme assurant le service financier avant 12h donnera lieu à la même transaction le même jour dans le master, pour assurer le même traitement d'un investissement dans le feeder comme un investissement direct dans le master.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique) tel que décrit dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 10 années.



Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SA, Belgium Branch
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCP CRELAN PENSION FUND. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques du FCP. L'actif et le passif des différents compartiments du FCP sont ségrégués.
- L'investisseur peut échanger des parts qu'il détient dans un compartiment contre les parts d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel du FCP CRELAN PENSION FUND, en français et en néerlandais, en consultant le site : <http://www.crelan.be>, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : CRELAN, Boulevard Sylvain Dupuis, 251 - 1070 Bruxelles.
- Le prospectus, le document d'informations clés du fonds maître, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française et néerlandaise sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles. Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire la plus récente de ce Fonds Maître via le site de BEAMA <http://www.beama.be/vni>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 10 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque de liquidité : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque d'inflation : résulte du fait que les rendements des investissements à court terme n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Si vous sortez après 10 ans

Scénarios

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.742,93 EUR	4.384,2 EUR	4.300,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,57%	-15,20%	-8,09%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.742,93 EUR	8.324,36 EUR	7.753,81 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,57%	-3,60%	-2,51%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.631,31 EUR	13.458,09 EUR	18.577,76 EUR
	Rendement annuel moyen	6,31%	6,12%	6,39%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.354,22 EUR	18.947,7 EUR	23.941,38 EUR
	Rendement annuel moyen	33,54%	13,63%	9,12%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2007 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme un patrimoine indivis géré par BNPP AM pour le compte des participants.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	338,18 EUR	1.175,93 EUR	2.992,08 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,41%	1,93%	1,72%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,11% avant déduction des coûts et de 6,39% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	138,18 EUR
Coûts de transaction	Il n'existe pas de coûts de transaction pour ce Produit.	0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR
--	--	-------

En cas de changement de compartiment, de classe d'actions ou de type de parts, vous supporterez les coûts détaillés dans la section "Informations d'ordre économique" du prospectus du fonds, disponible à l'adresse <http://www.crelan.be>.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 10 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.be (rubrique réclamations) ou adresser un courrier à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian branch - Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles ou en envoyant un courriel à AMBE.Complaints@bnpparibas.com. Les plaintes peuvent porter sur le produit, le comportement de l'initiateur ou de la personne qui fournit les conseils.

En cas de désaccord persistant, le client peut également avoir recours au Service de médiation par courrier postal : OMBUDSFIN, Ombudsman en conflits financiers North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2, 1000 Bruxelles ou Tel. +32 2 545 77 70 ; Fax +32 2 545 77 79 ou par courriel : ombudsman@ombudsfm.be ; Site web: www.ombudsfm.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.be> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Belgique » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « Accédez à nos fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.

■ **DISCLAIMER:** « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability.

